



Dahl „op der Héicht“ NQ-DA-01			
COS	0,4	CUS	0,9
CSS	0,6	DL	20
			12

  

Dahl „Daerbaach“ NQ-DA-02			
COS	0,4	CUS	0,9
CSS	0,6	DL	25
			18

### Légende

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v1 Zone mixte villageoise 1
- MIX-v2 Zone mixte villageoise 2
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- ECO1 Zone d'activités économiques communale type I
- REC-1 REC-1.1 « mobil-homes, mobil-cars et bâtiments fonctionnels principaux »
- REC-1 REC-1.2 « mobil-homes et bâtiments fonctionnels secondaires »
- REC-1 REC-1.3 « camping-caravanning »
- REC-1 REC-1.4 « zone non aedificandi »
- REC-2 Zone de sport et de loisirs REC-2 Hôtel-Restaurant

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VD Zone de verdure
- PARC Zone de parc public

**Zones superposées**

- Plans d'aménagements particulier - approuvés
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

**Dénomination de la ou des zones**

COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max. (min.)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "Nouveau Quartier"

- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- P Servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- B Servitude "urbanisation" - biotopes
- CE Servitude "urbanisation" - cours d'eau
- SP Servitude "urbanisation" - spécifique
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Constructions ou éléments à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Gabaris à préserver
- Alignement à préserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives**

- Natura 2000 (Zone oiseaux) (1)
- Natura 2000 (Zone habitat) (1)
- Zone protégée d'intérêt national
- à la protection des sites et monuments nationaux (3)
- Immeubles et objets classés monuments nationaux
- Surface classée monument national
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Surface inscrite à l'inventaire supplémentaire
- à la gestion de l'eau (4)
- Zone inondable - HQ 10
- Zone inondable - HQ 100
- Zone inondable - HQ extrême

**Zones ou espaces à titre indicatif**

- Biotopie protégé (ponctuel) (5)
- Biotopie protégé (linéaire) (5)
- Biotopie protégé (surfacique) (5)
- Habitats art. 17/21 (6)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (7)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus, à étudier avant altération ou destruction (7)

**Fond de plan**

- Limite communale (9)
- PCN parcellaire (Exercice 2018)
- PCN Bâtiments (Exercice 2018)
- Bâtiments ajoutés (8)
- Bâtiments en phase projet (8)
- Bâtiments démolis (8)
- Courbe de niveau (9)
- Rivière (9)
- Fleuve (9)
- Ruisseau (9)
- Surface hydrologique (9)

(1) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (2015)  
(2) Administration de la nature et des forêts (2019)  
(3) Service des sites et monuments nationaux (2019)  
(4) Administration de la gestion de l'eau (2018)  
(5) AC de Goesdorf, pact s.à r.l. (2019)  
(6) pact s.à r.l. (2019)  
(7) Centre National de la Recherche de l'Archéologie (CNRA) (2015)  
(8) Mise à jour réalisée par le bureau d'architecture Hoffmann s.à r.l. sur base des orthophotos 2019 et des inspections des lieux récentes  
(9) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du cadastre et de la topographie (2013)

PCN © ORIGINE CADASTRE - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG 2018 (EXERCICE 2018) - COPIE ET REPRODUCTIONS INTERDITES  
BIOTOP © ORIGINE CADASTRE DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG 2013 - COPIE ET REPRODUCTIONS INTERDITES

Saisine du Conseil communal
Avis de la Commission d'aménagement
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions
Vote du Conseil communal
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions

Date	Indice	Objet de la modification

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE GOESDORF**  
1, op der Driicht - L-9653 GOESDORF

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**  
**PROJET PAG**  
Localité de Dahl

N° plan: 3	Indice: Echelle: 1/2500	Date: 15.01.2021
------------	-------------------------	------------------